

Compte rendu

Conseil de quartier Bois L'Evêque 5 mars 2015

Collège habitants

Présents: M.Prouvay, Mme Dumesge, Mme Godement, M.Verret, M.Yatchoua

Excusés: Mme Coquillard, Mme Radama, M. Valcin, Mme Serouart, M. Hoarau

Collège Elus

Présents: M.Péridon, Mme Makouta, M.Vigneulle

Absents / Excusés : M.Bourdeau, M.Sainsard, M.Sibert

Administration

Présents : Mme Lacombe, M. Chaillan (Représentant de l'Agglo de Sénart)

Secrétaire de Séance : collège habitants.

- 1- Validation de l'ordre du jour par tous les participants
- 2- Séance questions / réponses

A-Circulation du Bus

M. Chaillan, directeur des études à l'agglomération de Sénart a été invité à participer au conseil de quartier. En préambule, il est indiqué que le STIF gère les transports en Ile de France et a passé un contrat avec l'opérateur Transdev. Ce dernier n'est pas compétent pour répondre aux questions des habitants, ce qui explique la présence de l'agglomération de Sénart qui gère les transports pour le compte du STIF.

Q : Les représentants « Habitants» : Pourquoi y a-t-il un décalage au passage à l'heure d'été entre les horaires de Transdev (BUS) et la SNCF (RER) ?

Le représentant de l'agglomération de Sénart a justifié cette situation par une indépendance entre les contrats passés avec Transdev et la SNCF. En outre, il va regarder de plus près cette anomalie. Il a également communiqué un email (etudes@senart.fr) pour que l'agglomération soit en copie et ait connaissance de tous les problèmes, questions éventuelles et désagréments futurs remontés à l'opérateur Transdev. Le représentant de l'agglomération nous a également expliqué le bien-fondé des contestations car toutes les informations recueillies sont exploitées pour mettre en place des indicateurs et juger de la qualité du service.

Q: Problématique de manque d'harmonisation entre BUS et RER

- A cette question qui concerne notamment la ligne RE citée en exemple, le représentant de l'agglo a pris l'engagement de demander à l'opérateur de faire un nouveau minutage. En outre, il prévoit d'exploiter les informations issues de la traçabilité continue des BUS.
- Pour information, le cadencement des bus est de 7 minutes et ceux-ci doivent arriver 5 minutes avant le départ des trains.

Le représentant de l'agglo en a profité aussi pour nous communiquer certaines règles qui doivent être respectées :

- ✓ Le bus ne doit pas être en avance. Il y a une certaine marge de retard à respecter et en dehors de cette marge, l'opérateur est sanctionné.
- ✓ Le dernier bus a l'obligation d'attendre le train (jusqu'à 5 min) avant le départ.

Les habitants signalent que souvent le soir les bus partent en retard car les chauffeurs s'installent en tête de ligne à l'heure où ils devraient partir. En effet, des chauffeurs préfèrent attendre loin des clients et se mettent souvent en place au dernier moment. Les bus arrivent alors très vite dans la descente de la rue des Acacias pour rejoindre la gare routière.

Cela va être signalé à l'opérateur. Un gros travail est effectué pour essayer de leur faire comprendre qu'ils doivent s'installer un peu avant l'heure de départ pour partir à l'heure.

A terme il y aura une continuité de l'information entre les bus et les trains et l'usager disposera d'une information en temps réel de l'ensemble de son parcours. On peut ainsi espérer que les opérateurs ne se renverront plus la balle. La difficulté est de gérer les parcours en boucle car si on fait attendre un bus à un endroit il est en retard à un autre.

Q : Problème de l'affichage des horaires sur les abris-bus. L'affichage est trop petit et la saleté des vitres empêche de lire.

Le représentant de l'agglo va procéder à des vérifications. Il précise d'utiliser l'application du STIF via Navigo pour se renseigner sur les horaires.

Les poteaux avec les horaires ont été retirés en raison des normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite. Toutes ces questions d'affichage sont normalement normées dans le Schéma Directeur de l'Information des Voyageurs.

Q : Possibilité d'affichage dynamique aux arrêts de bus

- ➤ Selon le représentant de l'agglomération, la difficulté à mettre l'information en temps réel serait due à la faible couverture de l'agglomération par le réseau 3G.
- Aussi selon lui, l'affichage en temps réel serait déjà généralisé sur les gares routières.

Q: Affichage en cas de grève aux arrêt-bus?

Réponse de l'agglo. : L'affichage de l'information en cas de grève est réglementé et de ce fait, les affichages ne sont effectués qu'à des points importants (Gare). Le Représentant de l'agglo. en a profité pour parler des applications mobiles et pour présenter « Veligo » et son mode emploi.

A la question de savoir pourquoi l'accès à ce service n'était ouvert qu'aux détenteurs de Navigo, il a répondu que Veligo est un système géré au niveau de la région Ile de France par le STIF.

Pour conclure cette première partie des débats et des échanges très constructifs, le représentant de l'agglo. a promis d'étudier les différentes propositions et les questions restées sans réponses des participants (arrivée des bus en tête de ligne, non-respect du code de la route par certains conducteurs,...).

Pour ce qui est de l'arrivée tardive de certains trains et de la gêne que cela peut occasionner pour les bus, il nous a été annoncé qu'à terme (vers 2016-2018), une continuité de l'information devrait être mise en place. Les systèmes pourraient alors « se parler » et amener ainsi d'autres obligations pour les opérateurs.

B- Ecole du Chêne.

L'entrée de l'école du chêne : peut-il y avoir une étude pour faire sortir les enfants de la maternelle par l'autre grille?

Réponse Mairie : Les échanges se sont installés. Ainsi, la mairie, à la demande de la directrice, propose que le sujet soit plutôt abordé et discuté en conseil d'école.

Sécurité

Des panneaux de sensibilisation, relatifs à la circulation des véhicules, sont en cours d'installation par le Centre Technique Municipal (CTM) aux abords des écoles.

Revêtement de l'allée entre l'école du chêne et le centre de loisir.

Le 18 février 2015 des travaux ont été effectués. Une tranchée a été creusée le long de l'allée pour que l'eau s'écoule mieux. Les habitants confirment que l'essai est concluant. La terre qui a été étalée durant les travaux sera remise correctement.

C- Remise en état de la Rue Bois l'Evêque

L'impact budgétaire de cette opération est très lourd. Ainsi, la mairie prévoit de coordonner ces travaux avec l'installation de la fibre optique, pour ne pas avoir à refaire la chaussée une nouvelle fois. L'installation de la fibre est annoncée à l'horizon 2020 sur Sénart, avec une priorité sur la commune de Combs-la-Ville.

La mairie insiste sur le fait qu'il y a une très forte baisse des dotations à la collectivité (500000€par an en moins), ce qui rend les marges de manœuvre contraintes.

D- Calendrier changement candélabres

74 candélabres ont été déjà changés en 2014 dans le quartier Bois l'Evêque. L'objectif pour 2015 est d'en changer 80 supplémentaires, pour un montant de 166 268,76€.

Sur la commune, l'ensemble des candélabres à boule (environ 1200) sera remplacé par des leds d'ici 5 à 6 ans.

E- Rue de la Herse : Pouvez-vous installer un miroir au niveau du passage piéton afin que les piétons puissent traverser en toute sécurité ?

Les panneaux de signalisations situés à l'entrée de la rue de la Herse sont trop hauts.

La mairie a informé le conseil de quartier qu'il ne sera pas installé de miroir au niveau du passage piéton. Une photo diffusée au conseil de quartier montre que cela ne semble pas vraiment nécessaire. Trop sécuriser pourrait aussi amener d'autres problématiques. Peut-être faudrait-il une prise de conscience de certains conducteurs ayant tendance à aller trop vite dans cette rue.

Concernant les panneaux de signalisation, ils ont été intervertis afin que les panneaux destinés aux conducteurs de véhicules légers soient moins hauts.

F- Référencement du parc central : Où en est le classement du parc central en zone non constructible définitive ?

Ce parc est-il bien référencé sur les cartes routières ?

Ce parc apparaît bien sous la dénomination de « Parc et Jardin » dans le Plan Local d'Urbanisme (partie verte de la cartographie du PLU) et ne peut donc être constructible.

Le référencement sur les cartes routières n'est pas du ressort de la commune. En ce qui concerne la problématique concernant l'accès des pompiers, il est nécessaire de leur transmettre l'adresse précise en cas de demande d'intervention.

G- Que peut faire la mairie concernant l'harmonie des constructions dans le quartier Bois l'Evêque ?

Le Bois l'Evêque se situe dans la zone UC du PLU. L'article 11 du PLU indique que "l'aspect esthétique des constructions nouvelles ainsi que les adjonctions ou modifications de constructions existantes doivent être étudiés de manière à assurer leur parfaite intégration dans le paysage naturel ou urbain. Les annexes doivent être en harmonie de matériaux et de teinte avec la construction principale. Les annexes réalisées en bois naturel sont autorisées. Les dispositions relatives aux toitures et aux parements extérieurs pourront ne pas s'appliquer dans le cadre d'architecture contemporaine ou d'adjonction à une construction existante."

La collectivité n'a pas compétence, ni vocation à s'opposer aux nouvelles modifications des maisons des lors qu'elles respectent les normes définies dans le PLU.

H-Enlèvement des branchages lors de l'entretien des parcs

Durant l'entretien des espaces verts, les agents communaux qui coupent les branches procèdent à leur ramassage. De même, les entreprises qui procèdent à l'entretien des parcs de la commune ramassent les branches qu'ils coupent.

I-Peut-on connaître le budget par quartier ou éventuellement pour l'ensemble de la commune ?

Le budget est construit par nature, et non par zone géographique. Il n'est donc pas possible de connaître le budget par quartier. Le budget est global et sera voté le 23 mars 2015 à 20h lors du conseil municipal. Tous les habitants y sont conviés.

J- Demande de camera au niveau du parking du cimetière suite à des vols commis sur les véhicules.

Il peut y avoir des vols commis sur des véhicules au cimetière comme ailleurs. L'Installation de caméras de surveillance nécessite des moyens financiers et humains importants. La politique de gestion des caméras est définie par l'agglomération Sénart (CSU centre de supervision urbain). Actuellement 17 caméras sont déployées dans la commune. Les entrées de la ville et les rues commerçantes ont été privilégiées comme endroits stratégiques pour le maillage intercommunal.

K- Demande de parkings Vélos sur la commune et en priorité sur les zones commerciales

Il y a actuellement 404 places pour les vélos sur la commune réparties sur 23 sites. Certains emplacements ne sont pas identifiés par les habitants comme supports à vélos.

Une étude sera menée sur la possibilité d'en ajouter un à proximité du centre commercial de l'Abreuvoir. Toutefois, ce parking étant privé, la commune ne peut pas en installer dessus.

L- Déchets le long des bretelles d'accès à la Francilienne

Un panneau a été installé par la DIRIF, le long de l'entrée n°24 de la Francilienne afin de sensibiliser les conducteurs à ne pas jeter de déchets. Un nettoyage a également été réalisé le 11 février 2015.

Un groupe de travail inter quartier a été mis en place à la demande de monsieur le Maire pour toutes les problématiques concernant les dépôts sauvages. Ce groupe est mis en place à partir du 23 mars 2015. Le représentant du collège habitants du quartier Bois l'Evêque dans le groupe de travail est Mme Dumesge.

M- Demande de limitation de l'Avenue André Malraux à 70km/h

La limitation de cette rue restera à 50 Km/h, le comptage ne montrant pas de moyenne de vitesse supérieure.

N- Priorité à droite : Un panneau peut-il être installé afin de rappeler à tout conducteur que les priorités sont à droite ?

Le code de la route s'applique dans l'ensemble de la commune, il n'est donc pas nécessaire de mettre des panneaux rappelant la règle de la priorité à droite. Les villes qui ont installé ces panneaux avaient généralisé les priorités à droite dans toute la ville et supprimé tous les panneaux "stop". Ce n'est pas notre cas.

O- Stationnement avenue de la Marrache

La question du stationnement est remontée par des parents qui viennent des nouvelles rues plus au nord, et de certains riverains de l'avenue de la Marrache qui ont des enfants.

Un chemin sécurisé existe le long du parc Chaussy. Malgré cela le problème est entendu et la commune ne peut fermer les yeux sur des voitures en stationnement gênant. Toutefois quel que soit le scénario envisagé, des difficultés de fonctionnement apparaissent.

Des discussions sont en cours et les services techniques de la ville sont en train de réfléchir à la meilleure solution possible. Pour le moment la réflexion porte sur la possibilité de marquer au sol 10 places de parking (sur le côté gauche de la rue en venant de la rue du Chêne). Les places ne pourront être tracées que d'un côté afin de ne pas gêner la circulation du bus. Les 10 places seraient publiques, et ne seraient pas réservées aux maisons devant lesquelles elles seront tracées.

La mairie propose de consulter les habitants de la rue par une rencontre informelle dans un premier temps avec des membres de la mairie et du conseil de quartier, et ensuite de valider ou non la solution proposée par une consultation plus formelle des riverains de la rue.

Il est rappelé qu'il est important de ne pas hésiter à interpeller directement le CTM (01 60 60 07 74) ou les services sans attendre les conseils de quartier, qui se réunissent tous les trois mois. Certaines questions peuvent en effet être traitées directement par les services. Les membres des conseils de quartier peuvent également orienter les habitants vers les services municipaux pour des questions qui peuvent être traitées rapidement.

Informations Pratiques transmises par la commune :

- ❖ Elections départementales Dimanche 22 et 29 Mars, ouverture des bureaux de vote : 8h-18h
- ❖ Outil participatif territorial: « je carticipe » en ligne du 1^{er} mars au 1^{er} juin, sur la plateforme: senart.carticipe.fr
- ❖ D'importants travaux de mise en accessibilité et de modernisation de la gare de Combs-la-Ville, financés par la Région Île-de-France, le STIF et SNCF ont débuté depuis le mois de janvier 2015, pour une durée d'environ 21 mois, afin de rendre les quais et les trains accessibles à tous (voyageurs en fauteuils roulants, avec des poussettes ou des bagages, personnes âgées...).

Dans le cadre de ces travaux, afin de ne pas gêner la circulation des trains, des opérations de construction s'effectueront durant les nuits du week-end du 27 au 30 mars 2015 (fondations et manutention à proximité du bâtiment voyageur).

Les week-ends des 9, 16 et 23 mai, trois week-ends de septembre et trois week-ends de décembre seront également perturbés. Malgré le soin apporté au choix des engins pour limiter le bruit occasionné, il s'agit de travaux bruyants (atteignant les 110dB(A) au pied du poste de travail).

Actualité de la ligne D sur le site : maligned.transilien.com

❖ Prochain conseil Quartier Bois l'Evêque le jeudi 11 juin 2015 à 19h30, maison de quartier le Soleil. La prochaine réunion des co-vice Présidents se tiendra le mardi 26 mai.

Validé le 17 avril 2015 par le maire-adjoint en charge de l'animation des Conseils de quartier,

Validé le 27 avril 2015 Par le co-vice Président,

Frédéric PERIDON

Olivier PROUVAY



Mairie de Combs-la-Ville Place de l'Hôtel de Ville B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex Tél.: 01 64 13 16 00

Fax: 01 60 18 06 15

DIRECTION COMMUNICATION, INNOVATION ET MOYENS GENERAUX Service Conseils de Quartier et Dynamique Commerciale

Tel: 01.64.13.16.12 Fax: 01.64.88.61.66

Suivi du conseil de quartier Bois l'Evêque du 27 novembre 2014

Le dernier conseil de quartier a fait émerger un certain nombre de questions et remarques sur le quartier Bois l'Evêque. Ci-dessous les éléments de réponses pour les questions en attente :

• Panneaux interdisant l'accès des véhicules au parking du gymnase Salvador Allende aux horaires d'école

Les horaires d'école ayant été modifiés, une réflexion est en cours quant aux horaires d'interdiction de circulation dans cette zone, en vue du remplacement du panneau.

• Stationnement anarchique à proximité de l'EHPAD « la maison du Grand Chêne »

Le signalement a été transmis à la police municipale qui ne pourra intervenir que sur le domaine public.

 Containers de la résidence Hélios présents en permanence sur les emplacements prévus à cet effet ou sur les places de stationnement, même en dehors des jours de collecte

Un courrier de rappel des règles du SIVOM a été adressé à l'ASL du Domaine Hélios.

 Rue de la Herse prise à contre sens par les camions de collecte du SIVOM

Le signalement a été transmis au SIVOM qui a procédé au rappel des règles auprès des chauffeurs. Une réponse du SIVOM a été faite par mail à l'auteur de la question.

• Poubelles qui sont régulièrement pleines sur le chemin entre l'école du chêne et le centre de loisirs.

Une poubelle supplémentaire a été installée le long du chemin.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le maire et par délégation,

Le maire-adjoint

Frédéric PERIDON